



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

CONVOCAION DU 13 OCTOBRE 2021

PRESIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-34-2.1

**RAPPORT ANNUEL 2020 DU DELEGATAIRE CONNECT76 EN CHARGE DE
L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE
DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT
DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, LANGLOIS Nicolas donne pouvoir à FOURNIER Maryline

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, JEZEQUEL David, MARCHANI Abdelkrim, MINEL Dany, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Absents,

Collège EPCI

DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-34-2.1 de Madame la Présidente,

Vu la saisine préalable de la Commission consultative des services publics locaux,

Après en avoir délibéré, à main levée,

À l'unanimité,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2020,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

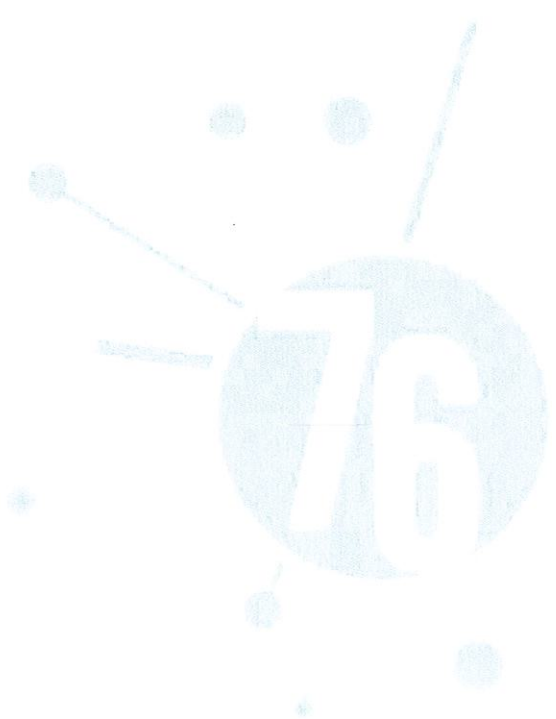


Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 3 NOV. 2021



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

CONVOCAION DU 13 OCTOBRE 2021

PRESIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-34-4.1

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE 2022

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, LANGLOIS Nicolas donne pouvoir à FOURNIER Maryline

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, JEZEQUEL David, MARCHANI Abdelkrim, MINEL Dany, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Absents,

Collège EPCI

DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le budget pour l'exercice 2021 adopté par délibération du Comité Syndical n°2021-31-4-1 du 30 mars 2021 et notamment le budget annexe,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, à main levée,

À l'unanimité,

- Autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre du budget annexe de l'exercice 2021 jusqu'à l'adoption du budget pour l'exercice 2022.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe 2022 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2021 :	124 211 343,81 €
Quart des crédits ouverts :	31 052 835,95 €
Chapitre 20	253 000,00 €
Chapitre 21	3 000,00 €
Chapitre 23	30 270 585,95 €
Chapitre 27	526 250,00 €

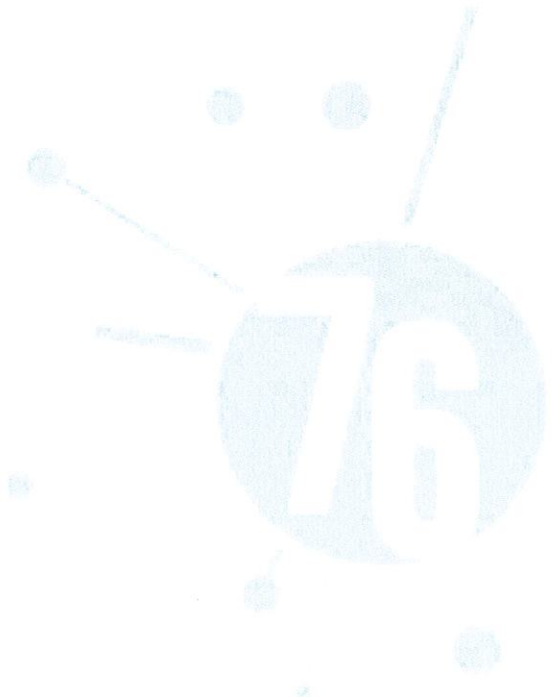
La Présidente
de Seine-Maritime Numérique


Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 3 NOV. 2021



SEINE-MARITIME
NUMERIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

CONVOCATION DU 13 OCTOBRE 2021

PRESIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DELIBERATION N° 2021-34-4.2

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, CORNU Pascal, COURSAULT Olivier, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, VASSARD Hervé

Représentés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, COUTEY Guillaume donne pouvoir à GARRAUD Valérie, LANGLOIS Nicolas donne pouvoir à FOURNIER Maryline

Collège EPCI

BATUT Xavier donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LHEUREUX Jérôme, MARTIN Pascal, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CANU Emile, CHEMIN Jean-François, DEMAZIERES Mario, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, JEZEQUEL David, MARCHANI Abdelkrim, MINEL Dany, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VAVASSEUR Olivier

Absents,

Collège EPCI

DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MAUGER Jean-Michel, PAYEN Jean-François, QUESADA Antonio, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2021-34-4.2,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, à main levée,

À l'unanimité,

SEINE-MARITIME

- Décide d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de Seine-Maritime Numérique des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.
- Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - o Pour les agents affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès ;
 - o Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à Seine-Maritime Numérique une ou plusieurs formules.

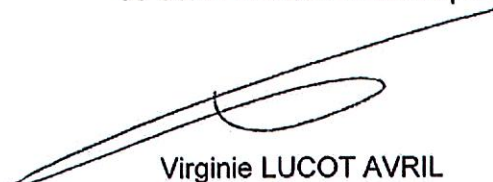
Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023
- Ces contrats devront être gérés en capitalisation

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Comité Syndical demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

- Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.
- Le Comité Syndical autorise la Présidente à signer les contrats en résultant.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	1	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : - 3 NOV. 2021